

FORMATION MEMBRES DE LA CSSCT (RENOUVELLEMENT)

MISSIONS SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL INTRA ENTREPRISE

CODE P116

Personne chargée de la formation dans l'entreprise :

Les moyens d'encadrement sont assurés par le responsable pédagogique du secteur et par le formateur

Nom du formateur :

Programme*	<ul style="list-style-type: none"> Les aspects juridiques et réglementaires (ordonnances loi travail, loi santé loi sur l'environnement 2021) Rôle, missions et fonctionnement du CSE/ de la CSSCT Analyse a priori des risques (évaluation des risques professionnels, visite trimestrielle) Document unique, plan de prévention, protocole de sécurité Analyse a posteriori des risques (compte rendu des faits, méthode de l'arbre des causes) Recherche de solutions, hiérarchisation des moyens de prévention, plan d'action du CSE / de la CSSCT Les Risques Psychosociaux 		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Participer à la démarche globale de prévention des risques dans l'entreprise Mener des activités de promotion de la prévention des risques professionnels Assurer des activités de veille Connaître et exercer les missions du CSE / de la CSSCT 		
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> Savoir lire et écrire la langue française Renouvellement du mandat CSSCT (entreprises de plus de 300 salariés) 		
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> QCM Mises en situation Etude de cas 	Sanction de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Clé USB
Lieu	<ul style="list-style-type: none"> Dans vos locaux 	Durée	<ul style="list-style-type: none"> 5 jours soit 35 heures
Horaires	<ul style="list-style-type: none"> A définir 	Coûts	<ul style="list-style-type: none"> 4750 euros nets de TVA + frais la formation pour un groupe, dans vos locaux.
Date(s)	<ul style="list-style-type: none"> A définir après acceptation de notre offre 	Nbre de participants	<ul style="list-style-type: none"> 15 personnes maximum par groupe
Moyens techniques et pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> Salle équipée de chaises et tables permettant la projection de supports informatiques (écran ou mur blanc) Ordinateur et vidéoprojecteur Un tableau Organisme agréé pour dispenser la formation aux membres du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail par l'arrêté préfectoral n° 2019/DREETS/Pôle Travail/05 		

*Possibilité d'adapter le programme afin de permettre aux membres de la commission santé sécurité conditions de travail d'actualiser leurs connaissances et de se perfectionner.

V1/10/2021